

Le parc Nelson-Mandela est ouvert !

Accès par :

- > Rue Maurice Berteaux
- > Rue Jean-Joseph Thoyot
- > Chemin de Beauregard

Des règles à respecter pour la tranquillité de chacun, des équipements au service de tous

Afin de préserver la tranquillité des riverains et des promeneurs du parc, un certain nombre de règles ont été édictées (arrêté municipal n° ARR2024-91).

Le jeu sur surfaces souples gouttes d'eau.



Le jeu de l'oise naturaliste.



Le parcours sportif



Le city-stade.



L'aire de pique-nique.



La Plaine de jeux.



Sont notamment interdits :



- les engins motorisés
- la vente et la consommation d'alcool
- l'utilisation des barbecues
- les débordements sonores

Des aménagements pour les sportifs, les promeneurs et les familles.